

ERRATUM SUR NOTE COMPLEMENTAIRE N°1

**DOSSIER DIG ET D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU
SMAR Loir 28**

A la page 3 du formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 pour les travaux TRAV00052, il faut lire 10ml au lieu de 614ml.

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Identifiant travaux	Type de travaux	Linéaire
TRAV00052	Suppression du seuil de l'ancien moulin de la Manguinière	674 ml 10 ml

Il est envisagé de supprimer les fondations de l'ancien déversoir du moulin de la Manguinière puisqu'il n'existe plus. Les fondations restantes créées 2 chutes successives empêchant la continuité écologique (libre circulation des sédiments et des poissons).

Un arasement total ou partiel de l'ouvrage sera réalisé pour améliorer la continuité écologique.

Suite au démantèlement de l'ouvrage, les déchets complètement inertes seront concassés et répandus dans le lit de la rivière pour offrir des habitats piscicoles. Ceux éventuellement contaminés (ferraille) seront évacués en centre de tri agréé.

Vue aval des restes du seuil de l'ancien moulin de la Manguinière



Exemple d'effacement d'ouvrage réalisé par le SMAR Loir 28 en 2016

Avant travaux



Après travaux

